

Nouvelle structuration du Fonds National Parentalité (FNP) Et Appel à projet 2025

Visio 27 janvier 2025

Caf des landes

Régine Vallez-Bru

Conseillère Territoriale

Pôle Développement Ingénierie Sociale

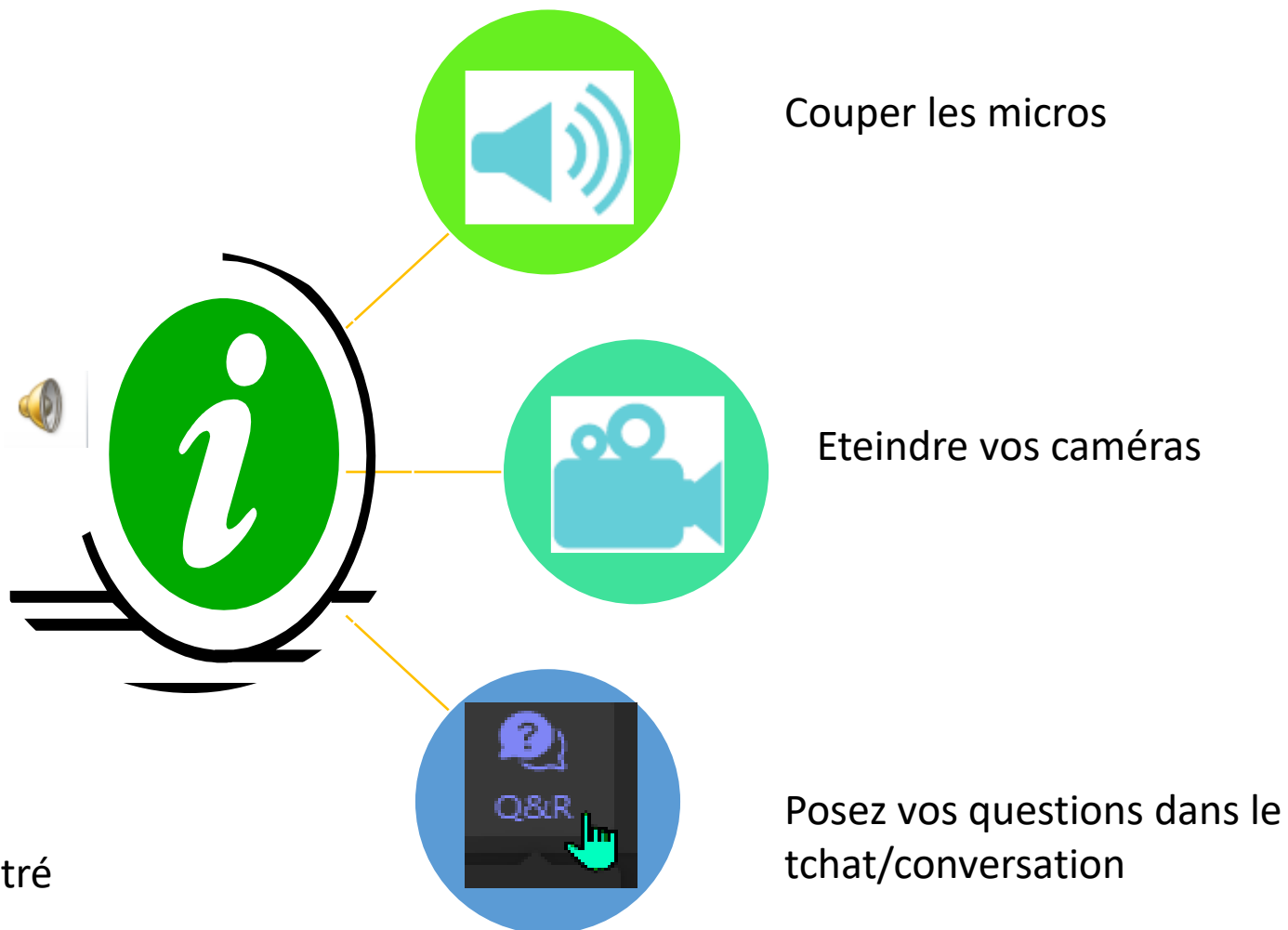
Caf des Landes

Nancy Dupouy

Animatrice Départementale

REAAP

CDAFAL des Landes



Webinaire enregistré

SOMMAIRE

- Contexte Réglementaire
- Dynamique Territoriale
- Culture du projet
- Cadre de soutien à la parentalité (nouveau référentiel)
- AXE 1 Implication et participation des familles à travers des modalités d'interventions collectives (fiche thématique)
- Modalités de financement
- Note de cadrage départementale
- L'animation départementale REAAP
- La Plateforme ELAN
- Questions/Réponses



Contexte Réglementaire

- **C2024-227 : Nouvelle structuration du Fonds national Parentalité (Fnp) à compter du 1er janvier 2025**
- **Annexe 1 : Référentiel parentalité (éléments socles)**
- **Annexe 2 : Les fiches thématiques par axe**
- **Annexe 3 : Guide méthodologique pour l'élaboration d'un projet**

➤ **En ligne sur le caf.fr > [ICI](#)**

La circulaire

UN DOUBLE ENJEU



**RENFORCER LA VISIBILITÉ DES OFFRES DE
SERVICES ET DES DISPOSITIFS POUR
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ POUR LES
PARENTS**



**DÉVELOPPER DES DÉMARCHES D'ÉVALUATION
ET DE MESURES D'IMPACT SOCIAL POUR
MESURER LES EFFETS DE CETTE POLITIQUE**

Le FNP se décline en 4 axes



Axe 1 :
Implication et participation des familles à travers des interventions collectives

→ **Volet 1:**
Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents

→ **Volet 2:**
Activités et ateliers partagés parents enfants



Axe 2 :
Nouvelles formes d'accompagnement des parents à travers des interventions individuelles

→ **Volet 1:**
Expérimentation d'accompagnement des parents en présentiel (Caf expérimentales)

→ **Volet 2 :**
Accompagnement des parents distance



Axe 3 :
Développement des services et lieux ressources Parentalité

→ **Volet 1:**
Lieux Ressources Parentalité

→ **Volet 2:**
Relais enfants parents incarcérés



Axe 4 :
Soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur les territoires

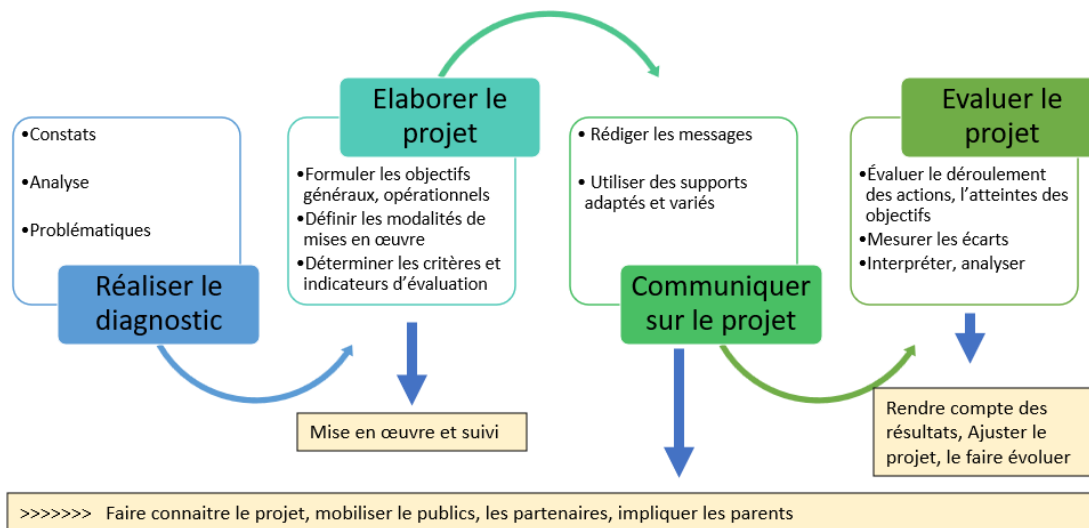
→ **Volet 1:**
Animation des réseaux du département

→ **Volet 2:**
Ressources pour les gestionnaires et promotion de la Parentalité

Un projet Parentalité s'inscrit dans une dynamique de réseau à la croisée du SDSF et de la CTG/PGT



Une inscription des actions parentalité dans une culture PROJET



Contenu attendu:

- Un diagnostic (associant les parents)
- La définition des besoins, des objectifs principaux du projet
- Les actions et les modalités de mise en œuvre
- L'échéancier
- Le budget
- La communication cf: <https://www.landes.fr/mois-des-familles-kit-communication>
- L'évaluation

➔ Annexe: Guide méthodologique pour la mise en œuvre de projet parentalité

La démarche évaluative

S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, en associant les parents autant que possible

- Les bases et indicateurs doivent être pensés dès la construction du projet
- **La notion d'impact:** évaluer son impact social consiste à comprendre, mesurer et valoriser les effets, négatifs ou positifs, générés par son action sur les parties prenantes et son environnement. Cela revient à s'interroger sur les conséquences de son action, Il s'agit de mesurer pourquoi on fait les choses, plus que les choses que l'on a faites, quels effets, quel changement durable, cibler les leviers d'actions pour réorienter si besoin et améliorer les résultats, suivre les projets en cours et chacune des décisions prises afin de créer de la valeur ajoutée, témoigner de l'engagement et des besoins sociaux du territoire:

Qu'est-ce que les actions proposées produisent auprès des bénéficiaires ?

Quels en sont les bénéfices ? Quels en sont les effets attendus et inattendus ?

Quels changements entre le début de l'action, pendant, après... ?

Comment vais-je mesurer cet impact (questionnaires etc...)

En fonction des actions envisagées, il s'agit de choisir les critères et les indicateurs correspondants



Annexe: Guide méthodologique pour la mise en œuvre de projet parentalité

Cadre commun des actions/services de Soutien à la parentalité



Révision du Référentiel Parentalité

Principes généraux d'intervention

En complémentarité de La charte nationale de soutien à la Parentalité

- Intérêt de l'enfant et accompagnement des parents au centre des interventions
- Reconnaître et valoriser les rôles, le projet et les compétences des parents
- Libre adhésion des familles
- Démarche universaliste (s'adresse à toutes les familles)
- Diversité des modèles éducatifs
- Accessibilité financière à tous les parents
- Laïcité, égalité
- Protection des données et des situations familiales



Importance de s'interroger sur les valeurs portées et de contribuer à une culture commune

Parents au centre des projets, des actions qui s'appuient sur leurs compétences

Pas de modèle normé de la parentalité

Gratuité ou participation symbolique

Actions non éligibles dans le cadre du FNP

Au regard des principes généraux précités, les actions suivantes ne peuvent pas être financées par les Caf dans le cadre du Fnp quel que soit l'axe retenu :



- Actions à visées thérapeutique et de bien-être à l'attention des parents (ex : actions de guidance familiale et parentale, coaching parental, séances de sophrologie, etc.);
- Actions déclinées selon des formats de type « Programme parentalité » ;
- Actions à finalité spécifique hors périmètre de la branche Famille (ex : uniquement sportive, culturelle, occupationnelle ou de loisirs ...) ;
- Actions d'aide aux départs en vacances ou en week-end famille si elles s'inscrivent dans un cadre individuel et portent sur le versement d'aides financières aux familles ;
- Actions qui relèvent d'une prise en charge spécialisée au titre de la protection de l'enfance, de la promotion de la santé, de la prévention de la délinquance ou de la prévention spécialisée.
- Actions de formation de professionnels

➤ **Le caractère transitoire des actions**

! L'une des finalités des projets parentalité est de renforcer l'autonomie des parents. Il est essentiel de veiller à ne pas laisser les accompagnements s'installer dans la durée pouvant générer potentiellement des situations de « dépendance » et de « thérapie ».

AXE 1 VOLET 1

Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents

OBJECTIFS:

- Permettre l'expression des parents autour de préoccupations éducatives
- Faciliter les échanges
- Prendre de la distance
- Sensibiliser, donner des repères théoriques
- Améliorer la confiance, mettre en avant les compétences
- Dénouer des situations problématiques
- Lutter contre l'isolement
- Prévenir l'épuisement, favoriser le répit parental
- Renforcer les solidarités

Enjeu: Proposer à tout parent le désirant, un espace lui permettant d'enrichir ses compétences parentales



Deux types de collectifs éligibles

- Les groupes d'expression, d'échanges et d'entraide entre parents (8-12 parents)
- Les temps forts dédiés à la parentalité



CF Fiche thématique FNP Axe 1, Volet 1 et 2

AXE 1 VOLET 2

Activités et ateliers partagés parents enfants

Objectifs

- Favoriser des moments privilégiés d'échange et de complicité entre l'enfant et son parent
- Permettre de nouveaux modes de relation
- valoriser les rôles et compétences des parents
- **Chaque projet doit avoir un impact positif direct sur la parentalité pour être pris en compte. Elles sont distinctes d'actions partagées , initiées uniquement dans le cadre des temps libres et des loisirs.**
- (Pas d'enfants non accompagnés de leur parent)

ENJEUX:

- Actions qui visent à enrichir les échanges parents enfants au travers d'expériences et de moments partagés ayant pour support des activités collectives
- Actions **impérativement** inscrites dans le cadre d'un projet parentalité :
- Animées par des intervenants qualifiés
- Et en lien avec une réflexion menée sur les pratiques éducatives.



CF Fiche thématique FNP Axe 1, Volet 1 et 2

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- interventions de prestataires (ex : professionnel extérieur à la structure avec une expertise, prestataire d'analyse de pratique, etc.)
- location de salles ou de matériel
- achat de « petit matériel » et consommables
- assurances, frais de communication
- transports ou déplacements
- billetterie
- charges de personnel, si celles-ci ne font pas l'objet d'une prise en charge dans le cadre d'un autre financement Caf.

DÉPENSES NON ÉLIGIBLES

- les charges habituelles de fonctionnement de la structure ou du service
- les charges de personnel n'impliquant pas d'augmentation du temps de travail si le gestionnaire bénéficie déjà d'un financement de la Caf au titre d'une prestation de service ou d'une subvention
- Les dépenses d'investissement
- les contributions volontaires en nature
- la valorisation du temps de bénévolat ou de mise à disposition gratuite de personnel



Les charges de personnel ne peuvent pas être prises en compte dans le calcul des dépenses retenues sauf : si le projet parentalité génère une augmentation du temps de travail d'un salarié. Auquel cas, le porteur doit être en mesure de justifier de l'augmentation du temps de travail en cas de contrôle.

Exemples : avenant au contrat de travail, récupération, paiement des heures complémentaires ou supplémentaires affectées au projet

N.B: Les **contributions volontaires en nature** correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en **nature** redistribués ou consommés en l'état par l'association ou structure,

Les intervenants

En complément de l'article 8 de la Charte nationale de soutien à la Parentalité

Garants du bon déroulement des actions proposées et du respect des conditions définies dans le référentiel parentalité

L'intervenant

- L'intervenant s'appuie sur son expérience, formations, compétences
- Posture (prévenance, neutralité)
- Absence de condamnation : bulletin n°3
- Dispose de temps d'analyse de pratique organisés par le gestionnaire

! L'intervention des prestataires extérieurs ne peut être le support d'une démarche promotionnelle de services marchands. Pas de promotion de leur activité auprès des parents pendant les actions parentalité.

Le Gestionnaire, porteur de projet:

- Doit s'assurer de l'absence de condamnation de manière générale de ses intervenants
(demande extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire)
- Organise des temps d'analyse de pratique (possibilité de mutualiser avec d'autres)
- Permet l'accès à la formation continue

Des modalités de gestion et de financements adaptés

Le REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) ne disparaît pas, ce sont les modalités de financements qui sont révisées et les actions qui émergent sur l'axe 1 du FNP (ligne financière du FNP également appelée REAAP auparavant)

Ce qui ne change pas:

- La possibilité d'une demande de labellisation sans financement
- Le montant total des financements accordés ne peut pas excéder 80 % du coût total d'une action, l'ensemble des recettes (financements CAF, participation des familles et autres subventions) ne peut excéder 100 % du coût de fonctionnement de l'action.
- La recherche de co-financement
- Le dépôt des dossiers sur la plateforme nationale ELAN

Téléservice en attente de livraison du national

- La validation des projets par le comité technique parentalité départemental (co piloté par la Caf et le Conseil Départemental)
- La labellisation des actions parentalité numérique « Parents parlons Numérique »
- La communication: afficher à minima les logos REAAP 40 et Caf des Landes pour les actions validées (financement ou labellisation)

Nouveautés:

- Mise en place d'un **montant plancher pour les subventions FNP : 1 500€** par an et par Projet (qui peut être composé de plusieurs actions)
- Dépenses éligibles: **Charges de personnel si celles-ci ne font pas l'objet d'une prise en charge dans le cadre d'un autre financement Caf (possibilité de prendre en compte les heures supplémentaires pour mener une action par ex)**
- Dépenses non éligibles:
- Les contributions volontaires en nature

L'appel à projet Axe 1 2025, Caf des Landes

➤ En ligne sur le caf.fr > [ICI](#)



Note de cadrage départementale Landes

En 2023 ce sont sur le département au titre du REAAP, **131 acteurs** qui ont porté **370 actions** (348 financées/22 labellisées) pour une enveloppe financière (CAF et MSA SA) de **364 233 €** et pour un nombre total de bénéficiaires de **50 586 personnes** (parents et enfants).

En 2024, un prévisionnel de **137 acteurs** ont porté **404 actions** (395 financées/9 labellisées) pour une enveloppe prévisionnelle de **411 000 €**: **campagne de bilan en cours sur ELAN (justification) jusqu'au 18 février 2025.**

Malgré une répartition inégale (en nombre), des actions sont menées sur tous les territoires (18 EPCI)

- La note de cadrage départementale reprend les éléments nationaux.
- Elle fixe également quelques critères locaux, validés par le Comité Technique Parentalité Départemental (co-pilotage Caf 40 et Conseil Départemental), issu du SDSF, suite aux constats, bilans des années précédentes de campagne et des enveloppes contraintes.

Critères locaux

- **Accessibilité financière: gratuité** ou, à titre **dérogatoire** une participation symbolique des parents aux actions **inférieure à 5 € par famille** (hors adhésion éventuelle)
- **Toute demande de subvention d'un montant supérieur à 5 000 € par action** fera l'objet d'une étude approfondie pour une éventuelle dérogation.
- **Conférences** : si le projet est organisé par une structure, un seuil maximum d'intervention par conférence est fixé à 1 500 € ou à 2 500 € si l'action est portée par des parents.
- **Date limite de dépôt des dossiers sur la plateforme ELAN: 9 mars 2025**



L'animation départementale du réseau REAAP



Elle est confiée depuis 2022, par le Comité Technique Parentalité départemental, avec un financement et pilotage de la Caf, au CDAFAL des Landes ainsi que l'animation départementale du réseau des PIF et de PDN parentalité.

Son action en collaboration avec les conseillers de territoire de la Caf:

- Soutenir les porteurs de projets, si besoin, en terme de méthodologie
- Animer les rencontres départementales du réseau
- Animer l'organisation du **Mois des Familles Landaises**.
- Participer à l'évaluation générale des actions parentalité et proposer des axes de travail
- Travailler en articulation avec les autres animations de réseaux départementaux (CTP, CLAS, PDN Jeunesse, AVS, LAEP, RPE, PRI...)



Il aura lieu cette année

**du samedi 13
septembre jusqu'au
dimanche 23
novembre 2025.**

Nancy DUPOUY

Animatrice départementale

REAAP, PDN Parentalité, PIF

animation.reaap@cdfal40.fr

Plateforme Nationale ELAN



- Dépôt des dossiers sur Elan
- En attente de la livraison d'un nouveau Téléservice (regroupant plusieurs axes du FNP) qui sera communiqué dès qu'opérationnel, (avec guide utilisateur)
- ElanCAF = exp: une structure met en place 1 café des parents, un groupe de parole, 1 action parents enfants, elle déposera: 2 actions au titre de l'axe 1 volet 1 et une action au titre de de l'axe 1 volet2. Dans l'attente du guide on ne peut pas dire à ce jour si les actions déposées sur Elan feront partie d'un même dossier global ou d'un dossier par action.
- **Date limite de dépôt des dossiers sur la plateforme: 9 mars 2025**
- Modalité de la campagne Bilan 2025: en attente d'éléments
- Connexion à la plateforme : <https://elan.caf.fr/>
caf d'appartenance « CAF-40-LANDES »

TS PARENTALITE 2025 : Préambule

PARENTALITÉ : Demande de financement : Description de votre demande



-> Les modifications se situent au niveau de la description du projet Parentalité.
Rien n'a été modifié avant par rapport à la version précédente

● Présentation du projet **GLOBAL**

Axe concerné

Concernant votre projet, il s'agit:

Contexte et origine du projet *

Comment les besoins parentalité ont été repérés et ce qui vous a amené à concevoir ce projet
Ce champ est obligatoire.

Objectifs du projet global *

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure (public, partenariat).

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure.
Ici, vous décrivez de façon synthétique les objectifs globaux du projet. Attention les objectifs de chaque action ou service vous seront demandés plus loin.
Ce champ est obligatoire.

Nombre total d'actions ou services composant le projet global *

Merci de saisir un nombre d'action compris entre 1 et 5


Existe-t-il un comité de pilotage ou une instance de suivi du projet ? *

Oui Non

Ce choix conditionnera le nombre d'actions à compléter dans la suite du formulaire

es intervenants:

Ajout d'une phrase explicative

 **Intervenants**

⊖ Précédent

Suivant ⊕

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

- Liste des intervenants sur l'action ou service

Dans cette section, vous devez saisir les intervenants de toutes les actions de votre projet. Par exemple vous déposez 2 actions, 3 personnes vont intervenir sur la première et 1 sur la deuxième action : votre tableau devra contenir 4 lignes

Pour chaque intervenant, vous devrez remplir les informations suivantes:

⊕ Ajouter

Numéro de l'acti...	Nom et prénom	Qualification	Statut	Nb d'heures d'in...	Numéro de Télé...	Email (si prestat...	Coût estimé de l...
---------------------	---------------	---------------	--------	---------------------	-------------------	----------------------	---------------------



• Description de l'action ou du service 1

Intitulé de l'action ou du service *

CASIMIR 1

Si votre projet ne comporte qu'une seule action, reportez l'intitulé de votre projet

L'action ou service est-il nouveau ? *

Oui Non

Choix du volet

Volet 1 ou Volet 2

Activités et ateliers partagés parents-enfants *

Oui Non

Thématique de l'action ou du service *

☰ Modifier

03 - P@rents, parlons numérique

04 - Relation Enfant / Parent

Objectif opérationnel de l'action/s

01 - Arrivée d'un enfant

02 - Handicap

Description de l'action/s

03 - P@rents, parlons numérique

04 - Relation Enfant / Parent

05 - Parent d'ado

06 - Répit Parental

07 - Santé

08 - Lien école / famille

09 - Séparation / Deuil

10 - Autre (précisez)*

• Bénéficiaires de l'action ou service 1

Parents conc

Modalités de participation des parents à l'actio
s

et l'évaluation de l'action/service

● Action ou service 02

● Description de l'action ou du service 2

● Bénéficiaires de l'action ou service 2

sw ● Territoire concerné par l'action ou le service 2

● Calendrier de mise en œuvre de l'action ou du service 2

● Evaluation de l'action ou du service 2

● Recrutements prévus sur l'action ou service 2

● Analyse de pratique sur l'action ou le service 2

IDEM même
formulaire action 2

Année de l'exercice	Numéro de l'action	Coût de l'action	Subvention CAF sollicitée po...	Subventions demandées au...	
		Somme : 0	Somme : 0	Somme : 0	

Ajouter une ligne

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Année de l'exercice

Numéro de l'action *

Coût de l'action *

Subvention CAF sollicitée pour l'action *





Subventions demandées aux autres partenaires *

Enregistrer

Annuler

Comptabilité par action

Ajouter

Année de l'exercice	Numéro de l'action	Coût de l'action	Subvention CAF sollicitée po...	Subventions demandées au...	
2025	Action 1	1 000	800	200	 
2025	Action 2	2 500	1 000	1 500	 
		Somme : 3 500	Somme : 1 800	Somme : 1 700	

Budget global du projet

Dépenses		Recettes	
	Coût prévu		Financement prévu
60 - ACHATS	1 200,00 € TTC	70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	0,00 €
604 - Achat d'études et de Prestations de services	1 200,00 €	70623 - Prestation de service CAF	
606 - Achats non stockés de matières et fournitures		70624 - Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
60AUT - Autres Comptes 60		70625 - Aide spécifique	
61 - SERVICES EXTERIEURS	600,00 € TTC	70626 - Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	
611 - Sous-traitance générale	500,00 €	70641 - Participations familiales déductibles de la PS	
613 - Locations mobilières et immobilières		70642 - Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	
614 - Charges locatives		707 - Ventes de marchandises	
61AUT - Autres Comptes 61		708 - Produits des activités annexes	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00 € TTC	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 500,00 €
621 - Personnel intérimaire et détaché		743 - Subventions et prestations de service départementales	0,00 €
62AUT - Autres comptes 62		7451 - Sub. d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux dont PS MSA	0,00 €
63 - IMPOTS ET TAXES	0,00 € TTC	7452 - Subvention d'exploitation CAF	1 800,00 €
63A - Impôts et taxes liés aux frais de personnel		CAF-13-BOUCHES-DU-RHONE *	1 800,00 €
63B - Autres impôts et taxes		741 - Subventions et prestations de service versées par l'Etat - préciser le(s) ministères)	800,00 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	0,00 € TTC	742 - Subventions et prestations de service régionales	900,00 €
641 - Rémunération du personnel		744 - Subventions et prestations de service communales	
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance		746 - Subventions d'exploitation et prestations de service des EPCI (intercommunalité)	
648 - Autres charges de personnel		747 - Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 € TTC		
65x - Autres charges de gestion courante			



**Merci pour votre
écoute**

**Avez-vous des
questions ?**



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**Caf
des Landes**